

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR, ADDICTIONS, SOINS PALLIATIFS...

Le CHU dispose d'unités de prise en charge spécifiques qui peuvent vous accompagner si vous rencontrez des difficultés pendant votre hospitalisation.



Le contrôle de la douleur, quelle qu'en soit la cause, est une mission essentielle du personnel médical et soignant du CHU. La douleur n'existant pas sans raison, ne la laissez pas s'installer : parlez-en.

Au CHU, le comité de lutte contre la douleur (CLUD) définit la politique de prise en charge de la douleur et coordonne son évaluation et son traitement entre les différents services. Il contribue également à la formation professionnelle du personnel médical et soignant ; tous sont donc formés pour évaluer, soulager et suivre l'évolution de la douleur.

Les personnels intègrent, dans leurs pratiques professionnelles, une attention particulière à la maîtrise de la douleur provoquée par les examens, les actes de soins et les traitements qu'ils administrent aux patients. À travers la prévention ou les traitements (médicamenteux ou non), le personnel soignant veille à vous soulager, utilise les moyens les plus adaptés à la gestion de votre douleur et répond à vos questions.

Si la situation est plus complexe, le CHU dispose d'un centre d'évaluation et de traitement de la douleur (CETD) adulte et pédiatrique qui rassemblent une quinzaine d'intervenants de différentes disciplines médicales et paramédicales (consultations). Ils assurent une prise en charge globale de la douleur, en répondant aux problèmes spécifiques des douleurs aiguës ou chroniques par des stratégies de prise en charge médicamenteuses et non médicamenteuses. L'accès à cette consultation se fait par l'intermédiaire de votre médecin traitant ou hospitalier.

EN SAVOIR PLUS

- Centre d'évaluation et de traitement de la douleur adultes
- Centre d'évaluation et de traitement de la douleur enfants

VOIR AUSSI

- Reportage France 3 - Quand la surconsommation d'antibiotiques devient dangereuse

Prise en charge des conduites addictives

Si vous souffrez d'une addiction et souhaitez en parler avec un médecin spécialisé en addictologie, n'hésitez pas à en faire part au personnel soignant ou au cadre de santé de l'unité d'hospitalisation dans laquelle vous êtes hospitalisé(e). Le CHU dispose en effet d'une unité d'alcoologie de liaison et d'une consultation de tabacologie qui peuvent vous accompagner.

EN IMAGE

- Tabac & Cœur, combattre les idées reçues !

Les soins palliatifs sont des soins délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

Selon vos besoins, vous pouvez être accueilli(e) au sein de l'unité de soins palliatifs ou bénéficier de cette prise en charge dans le service où vous êtes hospitalisé(e) : le CHU de Rennes dispose d'une unité dédiée sur le site de la Tauvrais et de lits identifiés dans certains services. Il dispose également d'une équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs, qui se déplace au lit du malade et auprès des soignants, à la demande des services. Cette équipe ne pratique pas directement d'actes de soins, la responsabilité de ceux-ci incombant au médecin ayant en charge la personne malade. Elle apporte conseil et accompagne le patient et son entourage.

VOIR
AUSSI

- Maison associative de la santé
- Coordination bretonne de soins palliatifs
- Accompagnement et soins palliatifs

